



Genève, le 22 juillet 2009

Sal
23 E

GS / EFD	
+	27. Juli 2009 +
Reg.-Nr.	

Le Conseil d'Etat

5440-2009

Département fédéral des finances
Monsieur Hans-Rudolf MERZ
Conseiller fédéral
Bundesgasse 3
3003 Berne

**Concerne : projet de révision de la loi fédérale sur le contrat d'assurance (LCA)
procédure de consultation**

Monsieur le Conseiller fédéral,

Notre Conseil se réfère à votre courrier du 21 janvier 2009 ouvrant la procédure de consultation visée sous rubrique, qui a retenu toute son attention.

A titre liminaire, notre Conseil tient à saluer dans son principe la réforme envisagée et les objectifs qu'elle poursuit. D'une manière générale, il accueille très favorablement les dispositions proposées par le Conseil fédéral qui, notamment, tendent à établir un meilleur équilibre entre, d'une part, les obligations des preneurs d'assurance - en particulier les individus et les petites et moyennes entreprises - et, d'autre part, les obligations des entreprises d'assurance.

Le Gouvernement genevois soutient plus particulièrement, parmi les modifications légales envisagées, celles qui améliorent la transmission d'informations aux assurés, ainsi que celles qui leur assurent une meilleure protection.

En vous souhaitant bonne réception de la présente, nous vous prions de croire, Monsieur le Conseiller fédéral, à l'assurance de notre considération distinguée.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

Le chancelier :

Robert Hensler

Le président :

David Hiler